

Mise en Commune — M. Larode' annonce à l'Assemblée que le Dossier concernant la mise en Commune distincte sera soumis au Conseil Général lors de sa deuxième Session.

Parkings — Nous devons remercier la Municipalité pour les travaux en cours concernant les parkings.

Camping — Devant les services rendus par M. Gallais le Président fait voter à mains levées la continuation de la Reigie du Camping et comme les années précédentes le montant de la rémunération d'encaissement sera de 10%.

Église — L'Association des Propriétaires est d'accord pour céder à l'Association Diocésaine un terrain sur lequel sera édifiée la future Église. M. le Curé donne toutes explications à ce sujet, il indique notamment que le choix s'est porté sur la place dite du Marché. Il est alors convenu d'un prix de vente de 200.000 frs. La Municipalité étant d'accord.

Subventions — M. le Président demande à l'Assemblée la reconduction de la Subvention de 10.000 frs qu'il accorde au Comité des Fêtes, il espère qu'il sera possible l'an prochain d'augmenter cette Subvention
Adopté

Il est envisagé également la reconduction de la Subvention habituelle au Syndicat d'Initiative. Adopté

Une Subvention de 100.000 frs est accordée

SS AK

et la Société Immobilière, ainsi que des réponses de celle-ci transmises au Syndicat par M. le Préfet.

Il donne également connaissance d'une lettre de M. le Préfet, en date du 9 mai, portant réponse à la lettre adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, par le Syndicat, le 20 mars dernier. Cette lettre indique que la Société Immobilière doit prendre toutes mesures utiles pour pallier à l'insuffisance de l'alimentation en eau potable du lotissement pour l'été prochain.

au sujet des travaux de réfection des voies. Il informe ensuite l'assemblée de ce que la Société Immobilière aurait trouvé extraordinaire de ce que le Syndicat ne lui aurait pas soumis le programme des travaux de réfection de certains tronçons de voies. Il indique que c'est au contraire au Syndicat à manifester son étonnement en présence d'une telle prétention. Ces travaux ont fait l'objet d'une délibération du Syndicat au cours de sa réunion du 12 mars, la S.I. étant représentée, elle en a donc connu. Celle-ci ayant refusé de participer à la dépense, comme cela lui avait été demandé par les proposants du Syndicat. Du 4 juillet 1938, il était normal qu'il décida souverainement de l'emploi de ses ressources propres.

lettre adressée au Président par M. que le Président a reçue de M. l'Adjoint au Maire pour l'ajoint au Maire, l'océan.

Cette lettre demande :

- 1^e Que toutes les questions soumises à l'assemblée soient l'objet d'un vote par appel nominal, comme cela est prévu, dit-il, à l'article 10 du Statut. Or, cet article indique bien le nombre de voix dont dispose chaque propriétaire, en raison de la surface de son terrain, mais ne spécifie pas que chaque question mise en délibéré doit être soumise par un vote de ce genre. Seul l'article 1^e relatif à l'élection des syndics, prévoit un scrutin à bulletins secret.

Du reste, même si cela était possible, des votes semblables seraient pratiquement impossibles. Des réunions de tout un jour n'y suffiseraient pas. Sélection, les syndics qui va avoir lieu, et le Président, va permettre de ce rendre compte de cette impossibilité.

20 Mr l'adjoint demande que le Syndicat apporte des comptes détaillés, tant du Syndicat libre, depuis le départ de M^r Robert y Font, que du Syndicat autorisé depuis sa création.

Le Président indique que la réponse va être faite en présence de l'assemblée pour que celle-ci se rende compte de l'inabilité d'une telle présentation.

Sur ce qui concerne le Syndicat libre, une commission de vérification des comptes fut nommée au cours de l'assemblée générale du 10 juillet 1933, sur la demande de M^r Féletoire, alors présent au cours de cette même réunion, commission qui n'avait jamais existé antérieurement.

Lors de la transformation du Syndicat libre en association syndicale autorisée, ces commissaires aux comptes établirent un rapport détaillé des recettes et dépenses, ce rapport fut présenté à l'assemblée générale du 21 février 1937 qui l'apprueba. Le reliquat des fonds fut porté en recette au budget de 1937.

Quant à la gestion du Directeur, pour les exercices 1937 et 1938, les comptes administratifs de chaque exercice a été présenté à la commission syndicale qui les a vérifiés et approuvés. Mr l'adjoint Branas, ayant signé ces documents, en qualité de syndic représentant la commune, se trouve mal à demander des comptes qu'il a sanctionnés.

Le Président fait remarquer que le Syndicat n'est pas préoccupé des deniers de l'association, et appuie cette remarque par la communication de son compte de gestion de l'exercice 1938 en donnant le détail de chaque poste.

Élections des syndics.

Le Président fait connaître qu'il n'a encore reçue aucune demande de candidature pour ces élections. Il demande donc que les propriétaires désireux de se présenter veillent bien

90

se faire connaître.

Personne ne faisant acte de candidat la séance est suspendue pendant 10 minutes pour permettre aux membres de l'Assemblée de se concertez, et se renseigner, par la lecture des affiches qui ont été placées dans la salle, tant sur le mode de scrutin que sur le nombre de syndics à élire dans chaque catégorie.

À la reprise de la séance M^r Dervallois fait connaître qu'il va afficher les noms de candidats formant une liste, mais l'assemblée manifeste l'intention d'avoir à se prononcer sur plusieurs listes, à cet effet il est demandé aux syndics démissionnaires de se présenter à nouveau, ceux-ci font savoir qu'ils ne sont pas candidats et laissent le soin à l'Assemblée de se prononcer.

Le vote est communiqué à 11 heures, et le dépouillement n'est terminé qu'à 13 heures, en raison de cette heure tardive, la séance est à nouveau suspendue pour permettre d'aller déjeuner, elle sera reprise à 16 heures.

À la reprise les résultats de l'élection sont proclamés, ont obtenu :

M. M. Félicité	166 voix	élu syndic titulaire
Durrieu	116 "	"
Despujols	113 "	"
Demestre	133 "	"
Coubis	99 "	"
Messon Roze	86 "	" suppléant

Bien que les deux derniers n'aient pas obtenu la majorité absolue, ils sont proclamés élus, les membres présents dans la salle étant en nombre si restreint qu'un 2^e tour de scrutin n'est pas possible.

L'élection des syndics appelés à représenter la catégorie des terrains non bâties n'a pu avoir lieu, les intéressés n'étant pas présents.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire
F. J. Pagnier

Le Président,
R. R. J.

D 897

Annexe au Procès-Verbal du 29 Mai 1939

M. M. Courbin et Messay ayant pas obtenu la majorité absolue, devront être soumis à un nouveau scrutin qui aura lieu à une assemblée générale qui sera réunie au cours des vacances pour l'élection des syndics appelés à représenter la catégorie des moy batis.

En conséquence, la catégorie de la propriété bâtie est représentée par M. m. Espagnet, son démissionnaire.

Péléton,

Burrier, } élus le 29 mai.

Despujols,

Dumestre

Le Président
A. Titteux

Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 août 1939.

La séance est ouverte à 10^h10' sous la présidence de M. Péléton, Président-Directeur, M. Dumestre, secrétaire de séance.

Le Président fait connaître que la feuille de présence accuse 139 voix représentées sur 1749. Le quorum n'est pas atteint et aucune discussion relâche ne peut avoir lieu.

Dans ces conditions, une 2^e convocation sera faite pour le dimanche 3 septembre prochain.

Séance levée à 10^h15'

Le Secrétaire

A. Koenig

Le Président

A. Titteux

Procès-Verbal de l'assemblée Générale
extraordinaire du 3 Septembre 1939

Le trois septembre mil neuf cent trente-neuf, à 10 heures, l'Association Syndicale autorisée des propriétaires de bâti-matière (étaux) étalement et régulièrement cadastrée, s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence de M^e Félicité, Président-Directeur, M^r. Despujols désigné comme secrétaire de séance.

Excus : M^r. Lepage, Broustant et Ortal, le dernier ayant donné pouvoir à M^r. Pignau pour le représenter tant au nom de la Sté Fose qu'à son nom personnel, mais M^r. Pignau n'était pas présent lui-même.

Lecture est faite du R.V. du 29 mai dernier, il ne donne lieu à aucune observation.

Il est procédé au tirage de scrutin pour l'élection d'un syndic titulaire appelé à représenter la catégorie des propriétaires de terrains bâtis.

M^r. Durangeot et Monne sont nommés scrutateurs.
La feuille de présence accuse 30 voix, le dépouillement donne les résultats suivants :

M ^r . Courbis	29 voix
Bulletin nul	1

En conséquence, M^r. Courbis, qui obtient la majorité requise est déclaré élu comme syndic titulaire.

Il ne peut être procédé à l'élection des deux syndics appelés à représenter la catégorie de propriétaires de terrains non bâti, un seul propriétaire disposant de deux voix, étant présent.

En raison des événements actuels il n'est pas possible de pourvoir à ces deux vacances par la voie ordinaire, il sera donc nécessaire que M^r. le Préfet y veuille d'office, faute de quoi, l'administrateur de l'association

Syndicale autorisée sera assurée par le Syndicat
tel qu'il est constitué actuellement, savoir :

6	Syndics	représentant la catégorie des propriétaires bâti (titulaires)	
1	8	8	suppléant
1	8	8	membres
2	8	la Mairie	
1	8	la Municipalité	

Procès verbal de cette élection, signé par les secrétaires, est annexé
au présent.

Séance levée à 11 h. 45.

Le Secrétaire,

Le Président

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1940

La séance est ouverte à 10^h20', sous la présidence
de Mr Pélétou, Président-Directeur. L'assemblée désigne Mr
Despujols comme secrétaire de séance.

Il sont fait excuser : M. m Courbier, Chatard, Brousteau,
Espagnet, Hubert, ainsi que Mr Ortal, tant à titre personnel
qu'à titre d'administrateur délégué de la Société Immobilière.

Il est procédé à la totalisation des voix représentées par les
propriétaires présents ; la feuille de présence accuse 513 voix,
y compris les 404 de la Société Immobilière, qui avait donné
pouvoir à Mr Vignau pour la représenter.

Le total des voix étant de 1742, le quorum n'est pas atteint.

Il est indiqué qu'une 2^e convocation sera envoyée pour le lundi 1^{er}
avril 1940 - Séance levée à 10^h30'.

Le Secrétaire

Le Président

94

Procès Verbal de l'assemblée générale ordinaire, du 13 mai 1940. (2^e convocation)

Le treize mai mil neuf cent quarante, à 9 heures 30^{es}, l'association syndicale autorisée des propriétaires de Lacanau-océan (lotissement de la Société Immobilière) dûment et régulièrement convoquée, s'est réunie en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M^r Félicité, Président-Directeur, M^r Despujols signé comme secrétaire de séance.

Démission de M^r Lopaguet. Le Président fait connaitre que par lettre en date du 18 Janvier dernier, M^r Lopaguet a donné sa démission de Syndic représentant la catégorie des propriétaires. Se tenait battu, pour raison de santé.

Lecture du P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 3 Septembre 1939. Il est adopté sans opposition.

Rapport du Syndicat. Le Président donne lecture du rapport annuel du Syndicat qui est également adopté sans opposition.

Présentation d'un autre rapport. M^r Mardon, Lopaguet et Escayg demandent à présent un ordre du jour sur tout le texte suit. M^r Mardon en donne lecture à l'assemblée. Mis aux voix par le Président il est également adopté.

Ordre du jour :

« Les propriétaires acquireurs de terrains de la Société Immobilière de Lacanau-Océan, réunis en assemblée générale ordinaire le 13 Mai 1940, ont le regret de constater une fois de plus, la carence de la Municipalité en ce qui concerne le classement des voies publiques du lotissement, dans le domaine vicinal et l'absence d'eau potable pour l'alimentation de la population habitant cette partie de la station.

« Considérant que ce lotissement, créé en 1903, va avoir 40 ans d'existence ;

« que les propriétaires ayant acquis leur terrain avant la mise en vigueur des lois de 1919-1924, représentent environ les $\frac{4}{5}$ des propriétaires de ce lotissement ;

Tome 95

« qui ils ont payé la quote part du coût de la construction des voies dans la propriété prévue par les " clauses et conditions" fixées par le Conseil d'adm^{re} de la S.G. les 21 juillet 1903 et 21 Novembre 1913 ;

« que ces voies auraient dû être classées automatiquement dans le réseau communal au fur et à mesure de leur ouverture à la circulation publique,

« Considérant que, bien que la loi n'en ait fait aucune mention, M. le Préfet de la Gironde, en approuvant le plan d'aménagement et le cahier des charges, le 21 août 1928, a permis la constitution d'une association syndicale libre, mettant ainsi à sa charge les dépenses qui ne lui incombaient pas; l'entretien des voies publiques incombant à la collectivité qui reçoit impôts et taxe vicinale, et non aux contribuables riverains, par un double impôt;

« qui à la rigueur on pourrait admettre la constitution d'un tel organisme pour faciliter la cession à la commune des voies et places, le Syndicat opérant cette cession au nom de tous les propriétaires intéressés, mais sans ce but seulement.

« Considérant d'autre part que les " clauses et conditions" sus-mentionnées ne précisent pas l'alimentation en eau potable, par les soins du lotisseur, pour les anciens lots, comme cela est prévu pour les acquéreurs de terrains postérieurement à la mise en vigueur de la loi de 1919-1924 ;

« qu'il appartient donc à la commune d'y prouver, mais qu'en raison du désaccord qui existe entre ces deux catégories de lots, le lotisseur pourrait participer à la dépense, comme cela a été admis antérieurement.

« Considérant enfin que l'article 11 de la loi de 1919-1924 a prescrit que le quart de la surface totale du lotissement devrait réservé à titre gratuit, pour les voies et espaces libres, ce qui indique bien que, le Maire exigeant cette réserve de terrains, les voies et places sur lesquels elles sont construites, sont appelées à

entier dans le domaine public. Il a été certainement l'esprit de la loi, le législateur n'ayant pas voulu que les propriétaires riverains soient condamnés à perpétuité à entretenir ces voies si telle est la volonté d'une municipalité, ce qui pouait être le cas pour la Municipalité de Lacaune.

« En conséquence, l'assemblée donne mission à son syndicat pour (la préfecture s'étant déclarée désormais) intervenir auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, afin que le traitement infligé à des contribuables qui alimentent pour plus de 50 % le budget communal, preuve fin, dans un délai aussi rapproché que possible, si la loi présente une lacune elle soit être complétée. »

Elections

Il est procédé à l'élection d'un syndic pour représenter la catégorie des propriétaires de terrains bâti, en remplacement de M. Espagnet démissionnaire.

Le président abandonne la présidence pour laisser la place au bureau de vote composé de M. m. Desvergès, Fauqueny et Papeyre.

Cette élection a donné les résultats suivants :

La feuille de présence accuse un total de 127 voix

abstentions 5

bulletins blancs 15

Suffrages exprimés 107

ont obtenu :

M. m. Lascary 73 voix élue.

Desprat 17 "

Nardon 7

Figueau 3

Morasini 2

Despujols 2

Félixon 2

Branas 1

Le procès verbal de cette élection est annexé au présent.

D.F. 92

Il est procédé ensuite à l'élection de deux syndics pour représenter la catégorie des propriétaires de terrains non bâti.

Cette catégorie est représentée dans la salle, seulement par 3 propriétaires représentant 10 voix, dont 4 appartenant à Mr. Ortal qui est représenté par Mr. Vigneau. Celui-ci déclare ne pas would prendre part au vote tant qu'il au 2^e tour de scrutin. Dans ces conditions il ne restait plus que 3 voix détenues par deux propriétaires qui étaient candidats, le 2^e tour donne donc comme résultat :

M. Mr. Mame 3 voix élue

Sapoye 3 " élue

Le président repart sa place et avant de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé, demande à l'assemblée si quelques uns des assistants a quelques observations ou demandes à présenter.

M. le Maire de Lacanau a pris alors la parole pour justifier l'attitude de la Municipalité à l'égard de l'accès.

Après avoir apporté une critique sur l'administration du Syndicat, il a prétendu que la Municipalité avait fait pour la station tout ce qu'il était possible de faire, entre autres des dépenses dont le montant se chiffrait par centaines de mille francs, mais sans vouloir apporter des chiffres détaillés et en faisant entrer dans ces dépenses le coût de l'enlèvement des sables appartenus aux diverses voies par les tempêtes.

Il a également indiqué, au sujet de l'adduction d'eau potable, que du fait de la guerre les projets avaient été ajournés.

au sujet des insinuations de M. le Maire, relativement aux documents échangés entre Préfecture, Mairie, Société Immobilière et Syndicat, dont connaissance n'aurait pas été donnée aux assemblées générales, le bâtonnier n'a pas eu de peine, en se référant aux P.V. des assemblées générales, que ces insinuations étaient à faux. Quant aux dépenses de la C.C. de Lacanau au bénéfice de la station, il lui a été également facile de détruire les assertions du Maire puisque la plus grosse dépense (enlèvement des sables)

avait été ouverte par les subventions demandées par le Syndicat et versées dans la caisse de la Commune.

En présence de cette mise au point, qui n'était du reste pas terminée, le Maire a pris son chapeau et n'a pas daigné entendre les vérités appelées à détruire certaines autres assertions qu'il avait apportées devant l'assemblée.

À la suite de ce départ la séance a pris fin.

Le Secrétaire:

Le Président,

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 1948

La Séance est ouverte à 9^h 50 sous la présidence de M^r D'Elbée, Président Secrétaire M^r Durieu, Secrétaire de séance. Ce sont faits excuser M^ms Courbis, Despujol, Lusca.

Le seuil de présence accuse 110 voix sur 175. Le quorum n'étant pas atteint l'assemblée ne peut valablement élire.

Il sera procédé à une seconde convocation.

Séance levée à 10 h 1/2

Le Président.

Le Secrétaire

Le Président

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 10 Juin 1946 (2^e Convocation)

Le dix Juin mille neuf cent quarante six,
à 10 heures, l'association Syndicale autrichie des
propriétaires de Sacouau Obay (Société de la
Société Immobilière) éluement et régulièrement
convocé, s'est réunie en assemblée générale ordonnée
par la Désignation de Monsieur Félix, Président-
Directeur, Monsieur Faubert désigné comme
secrétaire de séance.

Monsieur le Maire de Sacouau assiste à la
réunion et prend place au bureau.

Ce fait excusés MM Despuyt et Lescout.

Lettre du 9^e de l'Assemblée du 13 mai 1940.

Lecture est donnée de ce procès verbal, qui est approuvé
à l'unanimité des membres présents.

Rapport du Syndicat. Lecture est donnée du rapport moral et de la
situation financière; mis aux voix il fut approuvé
à l'unanimité.

Élection de syndics en remplacement de ceux en fonction dont le mandat
est expiré depuis longtemps.

Élection des deux syndics titulaires et du Syndic
Suppléant; appelés à représenter la catégorie des
propriétaires, bâcher n'a pu avoir lieu faute des
propriétaires de cette catégorie présents à la réunion.
Élection de la catégorie propriétaires bâcher a donné
lieu aux résultats suivants:

Nomme de nos représentants à l'Assemblée. II.
ont obtenu:

MM M.

ap
deu:

111

Bruy 98. Elu Syndic titulaire
 Bénéteau 93 — do —
 Gervisy 90 — do —
 Campagne 87 — do —
 Durieu 84 — do —
 Guichoni 83 — do —
 Bagney 77. Elu syndic suppléant
 Procès Verbal du Scolatix annexe au présent
 Recu enis par l'Assemblée générale le 13 mai 1940
Demande d'un détachement de gendarmerie à Lacanau
Océan

Toujours le Martin le Marin de Lacanau
Le Chef de la municipalité fait connaître
La situation de la Marine à Lacanau Océan, dans le
même qu'en 1940, l'Assemblée renouvelle la recu enis lors
de la dernière réunion le 13 mai 1940, non seulement en
tous les termes, mais en faisant état de ce qu'il municipalité
de Lacanau Medoc n'est de réaliser, l'adduction d'eau
potable pour le Port et Lacanau.

Comment ces besoins ont-ils été financés ?

1° La charge du budget ? dans ce cas, les propriétaires
 et habitants de Lacanau Océan y ont contribué - dans
 la plus large mesure, ce qui a été fait pour Lacanau. Ille
 doit également avoir bien pour Lacanau Océan.

2° La aide Subvention ? Il n'y a aucun raison
 pour qu'il n'en soit pas de même pour nous.

Lacanau Océan, Hatoz bolvain qui exige
 un nombre considérable d'espaces et dont la
 population résidente s'élève à un chiffre appréciable
 n'a pas moins besoin d'eau potable que
 Lacanau. Ille.

Demande d'un détachement de Gendarmerie à Lacanau Océan
Les propriétaires de villes à Lacanau Océan

profondément et profondément en dépit des pillages qui se sont produits, depuis la libération, et continuent à un rythme inquiétant, demandant qu'en déclareront de quidamour, soit installé dans la Station, jusqu'à ce que la Sécurité soit revenue normale.

Beaucoup d'entre eux, ont vu le mobilier qui se trouvait dans leur demeure enlevé, soit partiellement soit même en totalité.

Certains ont même été pillés à nouveau après avoir remisblé, aussi report, ils dans une grande anxiété.

Ils appréhendent de laisser leurs biens, à la merci de pillards qui se multiplient de plus en plus dangereux; les peines légères infligées aux délinquants récurrent à empêcher les encourageant à recommencer.

Il ya lieu, de noter que ce sont, les biens de ceux qui n'habitent pas ici, de façon continue qui sont mis à contribution par les malfaiteurs.

Intervention de Monsieur le Maire de Lachenaie.

Le Chef de la municipalité fait connaître, à l'Assemblée, que la municipalité envisage une vente des trois parkes entourant (Sobey, Syndicat de Consommation) pour régler définitivement les questions litigieuses: classement des rues et adduction d'eau potable.

L'Assemblée espère qu'une vente pourra intervenir et de ce fait tous les frais disparaîtront.

Apart de cela le Seau, l'Assemblée renvoie le Président Tellier de hy achar, ministre supervisant les onze années écoulées, et l'Assemblée est renommée pour sa promiscuité, comme Président et Honneur de l'Association Syndicale des Propriétaires.

Les nouveaux élus ont procédé à la formation du bureau syndical et ont été nommés

10^e

Président Monsieur Guichard et Directeur
Adjoint Monsieur Durieu
Séance levée à midi quarante cinq.

Le Secrétaire

Jacobat

Le Président

Guichard

Procès Verbal de l'Assemblée Générale
ordinaire - du 25 Mai 1947

La Séance est ouverte à 10 heures
sous la présidence de M. Guichard Directeur
Adjoint présent y compris, M. Clotet adjoint
M. Durieu Vice Directeur, Messieurs Bagoty
et Hiquain
S'élant fait ouvertes M. Bagoty et Brudan

Le Procès Verbal présente n'écoule que
10 mois sur 1791 le quorum n'étant pas atteint
l'Assemblée ne peut malheureusement délibérer
Il sera procédé à une seconde
délibération convocation
Séance levée à 11^h

Le Secrétaire

Le Directeur

P. Guichard

Procès Verbal de l'Assemblée
Générale du 17 Août 1947.

Le dix-sept août mille neuf cent quarante-sept, à 10 heures, l'Association syndicale autorisée des propriétaires de Lacanau Océan (lotissement de la Société Immobilière) régulièrement convoquée, s'est réunie en assemblée générale ordinaire sous la Présidence de Monsieur Guichard, Président Directeur ; Monsieur Carmé étant secrétaire de Séance.

Sont présents Monsieur Clavet, adjoint officiel représentant la commune, Monsieur Durieux vice-président Campagne, Béni-Hau, Pacquey, Signani, représentant la Société Immobilière.

Sont excusés : Monsieur Laveigne, maire de Lacanau, Coulon, Bine.

Lecture est faite du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 10 juin 1946. Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Le Président demande alors le relèvement de la taxe syndicale, les ressources syndicales n'étant plus en rapport avec le coefficient du coût de la vie actuelle.

Il demande aux voix, de porter la taxe de 3 francs 50 au franc à 7 francs l'ancien pour les propriétés Bâties et de

10⁴
JMK

et franc 75 centimes à 3 francs 50 centimes l'anc. pour les propriétés non bâties.

Ce ~~vu~~ est accepté à l'unanimité.

2) Il demande ensuite une modification des statuts en reportant la date de l'Assemblée Générale de Pâques au 15 Août.

3) Il est demandé également pour la saison un service d'enlèvement journalier des ordures ménagères, en même temps que l'entretien des places et abords de Lacanau Océan.

4) Un garde champêtre ayant pour mission de faire respecter les arrêtés pris au sujet des roturiers et des campeurs qui, la plupart du temps, laissent les restes de leur déjeuner où ils se sont arrêtés.

5) Une notification à la Gendarmerie d'avoir à visiter tous les jours la station, d'y faire la police au point de vue circulation, tout au moins le dimanche; de suivre toute affaire qui lui sera signalée en prévision de ce qu'il laissera suspendue l'assise hivernale qui existait avant leur venue à Lacanau-Ville.

6) L'opposition à l'entrée de Lacanau-Océan d'un papneau dirigeant les campeurs vers le Syndicat d'Initiative, qui les dirigea vers les endroits fixés.

7) De faire placer sur la plage, permettant d'avoir sous la main les appareils nécessaires en cas de noyade, et s'entendre, soit avec les professeurs de culture physique, soit avec le maître baigneur pour donner immédiatement les piqûres et premiers soins.

8) Remettre en état les bas-escalier rejoignant la plage. Toute personne y venant n'étant pas toujours capable de faire un saut assez prononcé. Remonter un escalier entièrement enrobé, et qui se trouve à l'extrême pointe Nord du boulevard de la Plage.

9) Intervenir auprès des commerçants et du Service du Ravitaillement pour que les épicier aient la possibilité de faire honorer leurs tickets de café, sucre, banane, etc ...

10) Lait. Diviser la distribution en 2 secteurs ; l'un au nord, l'autre au Sud ; ceci, afin d'éviter l'emboîtement et diminuer la distance des intérêts.

11) Rétablissement de la ligne d'autobus.

12) Activer la reprise des travaux de la Poste, celle existante n'étant plus, depuis longtemps, capable d'assurer un service normal.

Dès que les voeux unanimes des propriétaires, une commission composée de neuf membres a été chargée de

106
R

poursuivre l'élaboration du projet
tendant à transformer l'acanau
Océan en commun libre.

Ces neuf membres sont:
Monsieur Guichane Président du Syndicat des
propriétaires lotissement Société immobilière,
Monsieur Cap président du Syndicat
d'Initiative, Monsieur Rozein président
du Syndicat lotissement Mathis,
Messieurs Clavé adjoint spécial, Imbert,
Boisselier, Carme, Léclerc, Larodi.
Il est à ce stade au moins huit personnes
membre de la Société le vendredi 11 Août 1948 à 14h45; Adjoint

L'ordre du jour étant épousé,
le président livre la séance à
12 h 30 minutes.

Le Secrétaire

J. Guichane

Président

R. Guichane

Procès Verbal. Assemblée Générale
du 11 Août 1948.

Séance ouverte à 12h30 sous la présidence
de M. Guichane.

80 personnes, le quorum n'étant pas atteint, une
Assemblée sera convoquée à quinzaine. le
5 Septembre 1948

Le Secrétaire

Le Directeur

Procès Verbal. tremblement générale
du 5 Septembre 1948 (2^e convocation.)

Sur nouvelles convocations, 80 présents -
tremblement sous la présidence de M^r Guichard
Directeur. M^r le Maire de Vacqueyras étant
présent, la séance est ouverte à 15^h 30.

L'^e P. V. de l'Assemblée du 1^{er} Août 1947
ayant été lu et approuvé à l'unanimité.

Précédent recemment la parole
M^r Bonnec - Félix - Leclerc - Labeyrière -
Boufassa - Laroche - Limbert - Canan.
Cochu - Carmi - Gazel ^{a Wallier}
à chaque question. M^r le Maire répond
savoir.

1). Gendarmerie pour gardiennage surtout
durant la période hivernale des villages fermés,
pour éviter les nombreux cambriolages.
En plus des volontaires sont nommés

l'eti. M^r Leclerc. Pages - Partier
l'hiver. M^r DeWallier et Fumat

2) L'éclairage public. Déficitaires à cause
du transfo. qui trop faible ne peut fournir
au moment de heures de pointes. M^r le Maire
dit faire le nécessaire auprès de la Régie et
fournir le matériel nécessaire pour l'éclairage
public.

3). Demande à nouveau, la plantation
des tamaris manquants sur les allées d'Ortal
que la municipalité avait promis de faire.

4) Bourriau. Question de 1^e activation.

M^r le Maire s'excuse mais annule l'assemblée

108
9/5

prochaine d'une bonne automobile

5. Pour les constructions nouvelles, exige la clause du cabier de charges, qui prescrit le dépot du projet de constructions diverses.

6. Marque de sécurité des tables de l'Institut
~~L~~ Service Vétérinaire. Depuis 1939 aucune
vôie nouvelle, n'a été lancée dans le service
vétérinaire, la fusque totalité des chemins
(28.500 en moins) restent entièrement à
la charge de l'Association.

8. Réformations concernant la différenciation
de taux, des droits minageis entre
les secteurs de Vacanau Ville et Deyan

9. Table IP de la Haute. Seul à état
du vœu de l'Etat, n'a pu permettre à
la Municipalité de faire l'adjudication pour
leur embûvement. Un camion ayant
été brisé au cours d'un de tant y
tant le travail risque d'être long

10. Faire terminer rapidement par
la voirie préfectorale, la réfection communale
sur la route entre Vacanau ville et Deyan
à cause du danger

11. Demande pour la saisie, fonctionnement
du téléphone le Dimanche et la veille, à
transmettre à la Direction G.M.

12. Adduction d'eau potable. Offre à l'Etat de
financer. Doctor Peiffer se rendront à la
Préfecture pour répondre cette importante question.

13. Mise en commun. Offre à l'Etat de
fondamentalement pour la construction. Une nouvelle demande
sera faite au le Comité du front de mer, et
la place sera central du village. Communiqué.

M^r Bap. Boumi. D^r Dupere - Lescout. Félix
Dewallier. Portay. Guichard. Courbis. Tombut.
M^r. Assemblé^e G^r. 1^e Lundi de Pâques.

2^e 1^{er} Dimanche d'Avril

15. Modification^s art 11. Si le quorum n'est pas atteint, le Directeur ou la seance 10 minutes et il vient à nouveau l'ins en bleu, cette dernière pouvant valablement délibérer.

16. Sont élus Syndics nouveaux.

M^r Bru. Dagès. Guichard. Vaiode.
Lescout.

Renouvellement syndic -

Sont démissionnés M^r Durieu. Guichard et Benetan -

le Conseil Syndical étant donc composé de M^r Bacquey. Brun. Courbis. Campagne anciens syndics

et M^r Bru. Dagès. Guichard. Lescout. Vaiode'

Vaiode'

~~~~~

Procès Verbal Assemblée Générale  
du 16. Avril. 1949

Session ouverte à 21<sup>h</sup> sous la présidence de M<sup>r</sup> Vaiode.

100 membres représentant 700 voix. Le quorum n'étant pas atteint, une assemblée sera convoquée le 6 Juin 1949 à 20<sup>h</sup> 30.

Vaiode'

110

Procès Verbal. De l'Assemblée Générale du 4 Juin 1949 convoquée

sur convocation de la presse. Il y a présent dans la salle du Casino. Séance ouverte à 21<sup>h</sup> par M<sup>r</sup> Laiode Directeur Syndic.

M<sup>r</sup> le Maire de Lacanau assiste à la réunion.  
Lecture du P. V. de l'Assemblée générale du 5 Septembre 1948.

M<sup>r</sup> le Maire fait remarque qu'il n'y a pas d'une bague officielle pour le déjeuner ménagé mais un camion Dodge. Le reste étant adopté sans modifications.

M<sup>r</sup> le Directeur Syndic proteste contre la caisse des choux, qui se débrouillant du travail syndical, il y a de cette façon de voir s'améliorer le motteur en marche. Des 500 visites - de fauteuil roulant, et il y a plus de 500 visites sur les places et le promenade des canards échoués à l'oreille à oreille, sans personne pour en prendre la paternité.

M<sup>r</sup> le Directeur donne connaissance de la correspondance avec l'Académie et la Préfecture, au sujet de la salle des fêtes, aussi avons nous accepté l'offre de M<sup>r</sup> Tagny de la salle du Casino dont nous le remercions.

M<sup>r</sup> le Directeur donne lecture du résultat financier de 1948. Budget primitif 301.290.

" additionnel 104.991

|                                    | au total | 406.281 |
|------------------------------------|----------|---------|
| Dépenses diverses 1948.            |          | 78.142  |
| à répartir Budget additionnel 1949 |          | 328.139 |
| primitif 1949                      |          | 297.040 |
| Total 1949                         |          | 625.179 |

Loué l'immobilier. Lecture de divers lettres avec M<sup>r</sup> de Marcellus. la question de la reprise de certains de terrains, liée à la mise de l'eau sous freins. Paiement de la taxe, M<sup>r</sup> de Marcellus faisant connaître que ne relevant pas de terrains, il ne peut payer la somme de 11.000<sup>f</sup>, montant auquel de la taxe.

Un po' plus tard, le Directeur propose de se rendre acquérir ces terrains pour camping, dont l'emplacement sera choisi avec le conseil du C. C. F. et sont le paiement sera fait par annuités, remettant tout le montant des taxes due par lui à l'immobilier, étant entendu qu'à ce jour, la 8<sup>e</sup> date 48 et 49 soit 1162.000<sup>f</sup>. Adopté à l'unanimité.

Location d'une bâche. Devant les réclamations de locataires et propriétaires, au sujet des cabines de bains et diverses viventaines installées sur les perspectives devant sur la mer -

M<sup>r</sup> le Maire et le Directeur après entretien avec M<sup>r</sup> de Coingy ces terrains étant la propriété du Baus et frères. Il est entendu que l'association des propriétaires se rendra adjudicataire de la dure bâche devant l'ancien océan. Le paiement de la redevance sera payé par le chapitre de diverses infractions budget additionnel de 1949. Adopté. - Le maire ayant été fait et satisfait, accorde aux réclamations des propriétaires et des locataires. —

Drapieras, trottois. L'Assemblée du 1948 avait demandé que pour la saison, les trottoirs soient dégarnis de nichoirs de pigeons et divers encouvrements. Lecture de lettres. A ds autorisations

accordés à tous. Et a fait conformément à l'autorisation, sans aucune difficulté, tous les séances ont été entières.

Divers. - Échange lettré avec M<sup>r</sup> Marius Mariz, au sujet Villa Morette évidemment de cause du chemin de fer. Devant l'importante augmentation du transport de la population et considérant la diminution des marchés et donc, une protestation sera adressée à M<sup>r</sup> le Préfet, et le C. G. D. Beugnot sera prié de prendre note d'aujourd'hui devant le conseil général à l'avenir.

++  
M<sup>r</sup> le Président fait connaitre à l'assemblée, le processus de cette très vieille affaire, un nouveau dossier établi en conformité de directives préfectorale est prêt. Des titres comprenant au moins le 1/3 des électeurs et un plan. Le S. S. de Vacanay Président M<sup>r</sup> Bap. doit joindre une demande à l'envi. On fera tout pour empêcher le bâtim. Mathiot, prendra une décision à la prochaine et probable réunion. Le dossier sera donc remis au service intérieur pour suite à donner. Pas d'avis officiel M<sup>r</sup> Bonney se réservant.

Statuts

La conformité des statuts suivant l'art 11.  
la M<sup>r</sup> ministre désigne comme syndics  
M<sup>r</sup> Albert Vigneau et André Tabary.

Sables - Avec une grande satisfaction M<sup>r</sup> le Procureur, remplacé M<sup>r</sup> le Maire pour l'enlèvement des sables du Boulevard. et ayant de pouvoir terminer le fixating. il est entendu que l'association pourra emprunter au Crédit Forestier une somme de 200 à 400.000

Suivant le montant des besoins une subvention égale sera demandé à l'état. M. & Maire s'engage à recenser au budget de l'Association, le montant des avérages de cette opération, sous approbation du Conseil Municipal, l'Assemblée G. à l'unanimité donne pouvoir à M. & Directeur Syndic, suivant le statut pour faire la demande de cet emprunt.

Un état sera dressé des divers dégâts sur les routes, et adressé à M. le sous-préfet adjudicataire de travaux.

État des Travaux. Un nombre d'environ 35 familles sont mises en service aux plus hauts points de la station de vacances. L'Assemblée demande au ministre à M. le Maire de faire un arrêté d'ordre.

Vandalisme. De nombreuses villas ont eu de nombreux dégâts. Suivant les réclamations, à l'unanimité il est décidé que conformément au statut M. & Directeur fasse plainte contre un ou plusieurs individus de la République, pour nids à dormir.

M. le Directeur fait connaître les travaux d'amélioration de la route et du lac.

La réfection et la mise en état des chemins, œuvre du cantonnier Maist, spécialement au niveau de l'Association.

La peinture de la clôture du square d'état.

Les syndics présent à l'évan. le Dimanche se réunissent à M. le Syndicat d'Int. durant la soirée à date du 11 Juin. Ils se réunissent le Sam. à 18<sup>h</sup>. à la disposition de tous.

Scellé le 23<sup>me</sup> Juin 1900

Reverde /

114  
AB

X. M. le Directeur fait connaitre l'assemblée de l'association lors du transfert de la Mairie annexe de l'immeuble de la Rue de Saussure à la Villa But. M. le Maire donne connaissance des tractations immobilières avec divers propriétaires. Le Syndic offre de construire aux frais de l'Etat un local semblable à celui du S. I. faisant le pendant du sud dit pavillon. Le Comité Municipal visant la question a pu louer une partie de la Villa des Ross, qui sera fait installer la Mairie annexe au centre de l'agglomération.

### Procès Verbal. Assemblée Générale

de 10 Avril 1950  
Séance ouverte à 10<sup>h</sup>. 30 sous la présidence de M. Faroët

40 membres représentant 30 voix -  
le quorum n'étant pas atteint une  
Assemblée sera convoquée pour le  
Dimanche de Pentecôte le 28 Mai  
1950 à 11<sup>h</sup>. Hôtel de la Font. *AB*

### Procès Verbal d'assemblée Générale du 18 Mai 1950 (Convocation)

Sur convocation de la Presse, 40 personnes  
Hôtel de la Font, Séance ouverte à 11<sup>h</sup>  
par M. Faroët. Directeur Syndic  
M. le Maire de Vacanau assisté à la réunion

D.P. 15

Lecture du P.V de la réunion du 4 Juin 1949  
adopté sans modifications.

Le Directeur remercie M<sup>e</sup> la Propriétaire  
de l'Hotel de la Forêt, qui mettra aimablement  
sa salle à la disposition de l'Association.

Le Directeur donne connaissance de  
la situation financière et des budgets de 1950.  
1949. Budget primitif. £ 97. 04.0  
additional 528. 139

| Total.                       |                    |
|------------------------------|--------------------|
| Dépenses Divertissement 1949 | £ 96. 726. 62. 179 |
| à reporter additional 1950   | 528. 139. 726      |
| Primitif                     | £ 96. 453          |
|                              | 296. 410           |
| Total 1950                   | £ 24.863           |

Le Directeur fait remarquer la  
diminution du budget de 1950, environ  
100.000 de francs à l'additionnel que 1949.  
toutefois cette année aucune modification ne  
aura apportée aux taxes.

Le Directeur fait connaître les travaux de  
réfection, aménagement et renouvellement  
de certains rues - Plantier - Faïdit - Fugit  
Rue blies, Rue du Casino.

Il avise Mr & Mme qui en état des es-  
tuves lui sera donné, afin de demander  
l'intégration dans le service vicinal de la  
commune de Lacanau Héodo.

M<sup>r</sup> & Mme transmettra à M<sup>r</sup>  
l'ingénieur du Service Vicinal, et au C.N.I.  
pour étude -

Mr le Directeur fait connaître que la  
Société Immobilière, a pu reprendre la vente de  
ces terrains, en détenant une partie des fonds  
pour la construction d'un château d'eau  
devant eux pour assurer la distribution  
d'eau sous pression dans l'acanthe. Deux.

Il est parlé à la commission  
de l'Assemblée, que Mr de Marcelles a gratuitement  
mis à la disposition de l'association  
les terrains et denrées de l'ancien Parcours pour  
camp de camping. Et l'unanimité l'adoit  
remercier Mr de Marcelles.

Le Directeur fait savoir que l'association  
a fait installer une pompe, de feuilles part en  
construction. Mr le Maire sera prié d'accorder  
toutes autorisations nécessaires.

Il est parlé à la commission de l'Assemblée  
que la commission de sécurité ayant refusé la  
buse de Mr Marais, M. Dival, pour faire  
un cinéma - ce dernier a l'intention de créer  
un marché couvert. L'association est d'accord  
aux conditions que la partie des charges du bobine-  
ment, et les règlements d'hygiène soient obser-  
vés pleinement - Mr le Maire complètement  
d'accord au sujet de l'hygiène.

La question de l'enlèvement des sables  
du Boisgau de la Rive étant à nouveau  
abordé. Mr le Maire donne toutes explications.  
Après l'enlèvement les sables devant être fisés par  
des germis et plantations, ces travaux ne pourront  
utillement être faits qu'après la saison.

L'adjudication sera donnée Mrs le Maire  
prochainement les travaux pour déblayer l'embouchure de la

117

Sur intervention de M<sup>r</sup> Bru, concernant le  
escalier desservant la Ville d'outre, M<sup>r</sup> le Maire  
se pronostique pour cette année, à cause des travaux  
de nivellement des terrains.

Il est également la préparation du Budget.  
des allés établis -

Le Directeur informe le nouveau à M<sup>r</sup> le Maire  
pour l'importante question du Boucher, mais surtout  
que sur l'échantillage de ces Boucheries, sous sa  
forme actuelle, plusieurs hectares pris du cimetière  
étant absolument gagné de tous objets heterodites  
provenant de l'enlèvement des ordures ménagères.

M<sup>r</sup> le Maire doit voir lui-même sur place,  
et s'engage à prendre toutes mesures utiles -

Le Directeur fait connaître que grâce à  
M<sup>r</sup> de Spahudès, Lacaune. Il a de  
nouveau sa ligne d'autobus. Les Ponts et  
Chaussees ayant autorisé au 1<sup>er</sup> Mai au 30 Oct.

M<sup>r</sup> le Directeur doit voir M<sup>r</sup> le Maire du Gp.  
si il serait possible de faire partir la ligne  
de l'Hôtel Solincau, au lieu de la Place Ph. Grut.

En conformité des statuts, et par suite de  
la demande de M<sup>r</sup> le Syndic. Pouibig, sont  
mis à l'unanimité les sortants. M<sup>r</sup> le  
Baguey - Bru - Campagne.

en remplacement de M<sup>r</sup> Pouibig = M<sup>r</sup> Baneau

M<sup>r</sup> le Directeur rapidement effectue  
l'historique de la demande de min., comme  
lettres à la Préfecture, enquête conduite et  
renouvelée au mois de Sept' 49. Election Bureau Syndical  
du R.F.C. 1950

M<sup>r</sup> le Directeur demande à M<sup>r</sup> Planet Président  
du Bureau Syndical, des précisions sur les travaux

de la commune.

Mr Clauet fait connaître les termes acceptés  
entre les parties. L'unique propriétaire n'avant le feu  
perdu au lieu. Fenêtre perdue par feu Alexandre  
le central. Cercles, la mer.

Il ressort que le projet primitif a été  
considérablement diminué.

Les autres travailleurs de Tonnerre se portent volontiers  
quant aux biens communautaires, plutôt que  
l'individus, la commune a accepté le principe  
des remboursements en capital concernant la  
part revenant à la section Décain.

D'accord avec Mme Main, M. Le gardi sera  
chargé d'encadrer le maintien du camping  
25<sup>e</sup> par jour et par tente, pour grandes installations,  
suivant grandeurs.

L'association accorde 10% pour frais  
d'encadrement.

L'association accorde une augmentation  
de 1.000 mensuel à l'ouvrier de l'association  
ses appointements montent de 16.000. à date  
du 1<sup>er</sup> Mai 1930.

L'association accorde à son personnel  
tous bons augmentations qui pourraient être  
notés par le Parlement.

La demande du Prud'Homme, l'abbé  
est voté à l'unanimité des fiduciaires à Manaud  
pour son travail, une gratification comme l'an  
précédent égale à 1/13. Lui sera décerné trois m-  
ois froids libres de l'association.

*R. Carodot*

119

*JK*

Procès Verbal. Assemblée  
du 26 Mars 1951 *PL*

Séance ouverte à 10<sup>h</sup>30 sous la présidence de  
M. Larode, à l'Hôtel de la Forêt.  
108 membres représentant 640 voix - Le  
quorum n'étant pas atteint une Assemblée  
sera convoquée pour le Dimanche de la Pentecôte  
le 13 Mai à 16<sup>h</sup> Hôtel de la Forêt. *PL*

---

Procès Verbal - Assemblée Générale des  
15 mai 1951 - 2<sup>e</sup> convocation -

Sur convocation de la Presse, Ce présent  
à l'Hôtel de la Tour, Salle ouverte à 14<sup>h</sup> 30 par  
M<sup>r</sup> Laroche Directeur Syndical -

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée  
du 6 juin 1950, lequel est adopté sans modification  
Monseigneur Claret présente devant le Tracé de la  
frontière commune et explique pourquoi la limite  
naturelle du Pont du Canal n'a pas été retenue.

Monseigneur Laroche fait l'éloge de Monseigneur  
Pierre Langagne, recteur, décédé pendant l'assemblée ;  
Monseigneur Claret s'associe au Parti du Président  
et demande que soit dressé une minute de silence.

Budget - Après augmentation légale des taxes de  
budget prisée en recette et en dépense le  
montant de 359.080. Le Président remercie  
particulièrement M<sup>r</sup> Lehoucq frère du maire  
et le conseiller Marot pour le bon travail  
qui il a accompli -

Marché commun à Lavaur-Béziers - Avis favorable ont donné  
à Monseigneur Robert Manier pour son modèle  
construction ; on suppose qu'il prendra toute la mesure  
d'hygiène et d'urbanisme exigies par ce nouveau  
établissement -

Liaison Béziers-Lavaur O - Pour question posée par M<sup>r</sup> Laroche  
au sujet de la ligne d'autobus, Monseigneur Claret forme  
que cette liaison deviendrait essentielle pendant le saison,  
il en profite pour rappeler que le Commissaire de l'Economie  
économiques ont failli défaire le 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> de  
dernier Semestre du Conseil Général -

M<sup>r</sup> Girod ouvre le débat sur le nom à donner à la Rue de la gare ; après intervention de M<sup>r</sup> Jean Claret Telloz et Fabre, la question est décidée.

Nuit en Commune - M<sup>r</sup> Claret fait savoir que cette Commune d'enfants doit être nommée, le fait d'espérer n'ayant pas été le but de la Commune de nuit en Commune mais dont l'espérance fait au moins dans l'immédiat pour la Commune de Toulouse.

Enterrer des râbles - Le Syndicat a versé en dédommagement de 35.000 francs pour remettre en état le Tronçon escalier, le travail a été fait. Pour M<sup>r</sup> Claret, il faut rejeter la râble à la mer, mais une autorisation spéciale est nécessaire. Actuellement le débarquement d'un entrepreneur vaudrait le dégagement du Boulevard de la Plage, les délais accordés expireront le 1<sup>er</sup> mai, jusqu'à cette date les travaux seront encadrés en ségrégation.

Le râble qui envahit par la Chapelle est détruit en partie au moyen d'un entretien de la place ; entretien de Monsieur Berroual qui brise un tableau alarmant de l'envahissement des râbles.

Élagage des arbres - Le nécessaire travail a été fait à condition que l'équipe d'élagage soit accompagnée d'un personnage autorisé.

Adduction d'eau potable - La bordure à la vente de terrain - Électricité - Bain de l'avenue importante pendant l'été et aux heures de pointe ; de l'ordre de 1000 francs de dépenses permettent de faire à une amélioration d'ici quelque temps.

Pannoncien de Sigournais - M<sup>r</sup> Jean Larocque demande qu'il prononce une déclaration sur ce qu'il a été fait dans la ville de Bordeaux, indiquant l'occasion à prendre pour rentrer à Toulouse par l'Océan ; un décret devra être adopté à cet effet à l'Assemblée de Bordeaux.

12<sup>e</sup>  
RTS

Renouvellement des Syndics - M. monsieur le curé et  
Mme déclarent qu'ils ne se représentent pas, ils remettent  
l'assemblée de leur avis fait confiance pendant le temps  
de leur gestion - M. monsieur Campagne Pierre étant décédé,  
il est demandé à son fils Robert de veiller sur la  
remplacé; M. monsieur Bapst, est désigné en raison de  
son grand âge -

Sont proposés et élus - M. Robert Campagne  
M. Dr. Léon Lelegou  
M. Charles Scorz -  
M. Waller Paul  
M. Fabre Emile -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
à l'unanimité.

J. Bourneau Secrétaire

Dos 123

Procès Verbal Assemblée Gén.  
s.l.

du 15 Avril 1951 - 1<sup>re</sup> Juin 1952

Séance ouverte à 11<sup>h</sup> sur la Présidence de  
Monsieur Armand Lajiac à l'Hôtel de la Tour.

125 Membres représentant 645 voix - Le quorum n'a pas été  
atteint une deuxième assemblée sera convoquée le  
dimanche de la Pentecôte 1<sup>er</sup> juillet.

BZ

Procès Verbal - Assemblée Générale Ordinaire  
1<sup>er</sup> juillet 1952 - 2<sup>e</sup> Convocation -

Sur convocation de la presse, 25 présents  
salle de l'Hôtel de la Tour; Séance ouverte à 21heures  
par le Docteur Armand Lajiac Directeur Syndic -

Monsieur Claret adjoint au maire pour  
l'assau de l'école, assiste à cette réunion.

- Lecture du procès verbal de la réunion du  
13 mai 51 adopté sans modification.

- Budget: le Président donne le compte rendu  
des recettes et des dépenses de l'année 1951; ce compte est approuvé  
par l'Assemblée.

- Mise en Commune : Monsieur Claret fait le  
point de la situation actuelle et donne lecture de lettres  
qui ont été échangées avec la Préfecture et divers organismes.  
Il commente particulièrement d'attendre la circulaire du recen-  
sement cadastral ce qui permettra d'éviter la fraude et l'évit-  
er une expertise. ???

- Entièrement dans l'ordre, lutte contre la salinité.  
Monsieur Claret explique qu'une subvention importante  
a été accordée par le Conseil Général, elle permettra d'entreprendre les

12<sup>4</sup>  
JKS

mettre sur le boulevard de la plazza ou de la rejaire à la mer - Le Président expose le travail qui ont été exécutés sur le dune, dans la partie Nord du lotissement pour assurer l'envalinement de la chapelle et des propriétés adjacentes. Le travail ont été entrepris avec l'aide de la Commune de Lacanau et une participation de 25.000 francs de la Société Immobilière; la situation n'en demeure pas moins très alarmante, l'Association fera ce qu'elle pourra pour protéger les propriétaires, mais il ne lui appartient pas d'assurer la fixation et l'intretien de dunes qui ne lui appartiennent pas, les mesures prises sont simplement de mesures d'extrême urgence.

- Adduction d'eau - Lecture d'une lettre de la Société Immobilière, faisant connaître que le déroulement des travaux d'adduction (station de pompage et distribution) est subordonné à la vente de Tornac.

- Éalièrement des gâchis - Mairie de Lacanau nous a fait savoir qu'une bonne automobile effectuerait ce travail. Le déjet des ordres se fera en dehors de Lacanau Péön -

- Travail de Voirie - L'atelier Pierre Derval vont en voie de réaménagement; cette année, la Commune a pris en charge trois routes et les deux plus principales; il reste encore à l'Association neuf kilomètres de chemins à entretenir. L'Assemblée décide la construction de petits pôles rue Armand Lefort pour faciliter l'éionlement de l'eau de pluie.

Le travail de M. Gérard notre cantonnier nous donne toute satisfaction, mais pour réduire un peu la charge, le Président demande à l'Assemblée si elle est d'accord, le cas échéant, de porter le cantonnier

à la commune ; la réjouissance est favorable et monsieur Waller insiste pour que cette réjouissance soit soigneusement conservée.

- Election d'un Syndic - Le Président fait connaître la démission de monsieur Waller comme Syndic. Il remercie ce dernier d'amitié à l'Assemblée générale et lui propose de reprendre sa place ; monsieur Waller accepte et il est à l'unanimité des membres présents.

### Procès verbal - Assemblée générale 6 Avril 1953 -

Séance ouverte à 10<sup>h</sup> 15 salle de l'Hôtel de la foire par monsieur Amédée Languy Directeur Syndic -

Monsieur Pierre Lavaugue maire de Lacanau et monsieur Sébastien Claret adjoint spécial à Lacanau étaient assistants à la réunion. Le Président remercie brièvement les représentants de la municipalité, et donne la parole à monsieur le maire de Lacanau -

Réfection du pont - Les voies déjà fuses en charge par le Commeure seront goudronnées avant la saison ; l'adjudication des travaux doit avoir lieu le 16 avril -

Prise en charge des routes - La route du Lion-Traversant le deuxième lot énumérés est placée dans le domaine communal. Monsieur Treletou et Laroche font remarquer que cette voie était déjà fuse en charge, une controverse s'élève alors au sujet des voies classées la année précédente -

Entièrement des rues boulevard de la plage - Les crédits résultant de la subvention exceptionnelle accordée par le Conseil général

wont être reportés ; ils permettront avec l'apport donné par la Commune d'orienter de Travaux sur le dans en bordure du Boulevard.

Aminagement du Allée Pierre Dotal - Un projet de ligne électrique souterraine est actuellement à l'étude en vue de la suppression des poteaux en ciment.

Entretien des jardins. - Ce travail est actuellement effectué par une beme municipale, il semble avoir donné toute satisfaction au cours de la dernière saison. Il est demandé à Monsieur le Maire de prolonger d'une quinzaine de jours en octobre le service d'été de la beme.

L'enquête de Monsieur le Maire ne donne lieu à aucune discussion complémentaire, mais indépendamment des questions traitées il est demandé qu'une permanence Téléphonique soit assurée à la poste les jours fériés.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Séjard Claret qui en sa qualité de Président de la Commission de mise en Commune fait le point de la situation et donne lecture de lettres échangées avec diverses Administrations. Pour aller de l'avant il est nécessaire que la révision du plan cadastral soit terminée.

La parole est alors donnée à Monsieur Etienne Barreau Syndic de l'Association qui trace un Tableau des Travaux exécutés par le Syndicat. L'entretien de la place a été assuré par des plantations de gombe et de Travaux de concrétion, ils seront repris cet automne ; les chemins de l'Association ont été entretenus dans la mesure des moyens financiers dont on dispose, indépendamment des rechargements en grêve, le goudronnage d'une partie de la rue jacquierin Lepen est prévu pour cet été. Un projet de piste a été aussi étudié à l'étude va être réalisé pour permettre le dégagement des eaux pluviales.

Le Président souligne l'importance du travail accompli par Monsieur Barreau et fait savoir que le déroulement du bilan de prience donne à l'Assemblée actuelle 985 voix sur un

M 27

Total de 1956; le quorum est atteint, l'Assemblée se réunit de ce résultat. Il est alors fait à la proposition de l'Assemblée Générale de 1952 tel quel et adopté sans discussion à l'unanimité -

Budget du Syndicat - Reliquat de l'exercice 1951 - 191.980.

Recette 1952 ————— 457 986.

Total ————— 660 915

Dépense, ————— 397 929.

Reliquat à porter au budget 1953 - 262 986-

Eau - Le Président donne lecture d'une lettre de M. Jeanneur de Marcellus administrateur de la Société Immobilière au sujet de l'adduction d'eau; des canalisations sont en place jusqu'à l'Hôtel de l'Étoile et l'agent par la rue Émile Bourgier; le château d'eau n'a pas encore reçu d'entretien intérieur, ramie en charge est chargée de demander de branchements des propriétaires pour permettre un débit suffisant et éviter ainsi la stagnation d'eau. La ruedranc acte fixé à 1500° par mètre de façade avec aménagement pour le terrain d'angle comportant un perron important par rapport à leur surface. Le prix du branchemenrt sera de 20.000 francs environ.

Camping - Le camping a rapporté un peu plus de cent mille francs à l'Association pendant la saison d'été 1952; des WC neufs et une pompe seront mis en place pour la prochaine saison.

Elections - Deux places sont vacantes au sein du Comité de Syndicat: M. Jeanneur Brun Marcellus sortant ne se représente pas, M. Jeanneur Barreau Etienne sortant se représente, M. Jeanneur Lalande est candidat. M. Jeanneur Barreau et Lalande sont élus syndics à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épousé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 18 heures -

P. J. M. Laut

- Assemblée Générale - 19/4/54 -

Séance ouverte à 10<sup>h</sup>30 par le Docteur Arnou Laujau Président de l'Association; sont présents: M. Mornier Laveigne Maire de Lacanau, M. Mérilat, Campagne, Barau, Valler, Isalde, Sudani, Vigneau.

Le Président souligne l'importance de cette réunion pour laquelle chaque propriétaire a été convoqué par une lettre circulaire; la suppression des chemins de fer Bx-Lacanau Océan risque d'être de graves conséquences sur la vie touristique et économique de la station; le Président donne lecture d'une pétition que chaque propriétaire pourra signer au cours de la réunion; les termes de rédaction de cette pétition sont adoptés à l'unanimité.

M. Mornier Laveigne maire de Lacanau donne des détails sur la suppression éventuelle des chemins de fer, et fait un exposé des préjudices que cette décision risque de causer; il insiste pour que Tous le monde fasse bloc auprès du Comité Général et trace un Tableau de demande que lui-même a fait dans ce sens.

Parlant de routes M. Mornier le Maire fait savoir qu'un accord est intervenu le 26 février 1954 entre les syndicats des propriétaires et la municipalité; Tous les voies seront mises en charge au fur et à mesure de leur remise en état. M. Mornier Laveigne indigne ensuite les améliorations qui ont été ou qui vont être apportées à Lacanau Océan: entretien et nettoyement de la dune littorale en face du boulevard de la plage, goudronnage des voies déjà mises en charge, éclairage des allées Oval, plantation d'arbres, élargissement de la rue principale et réfection des bordures de trottoirs après le passage à niveau.

Le Président remercie M. Mornier le Maire pour son exposé et pour les réalisations faites à Lacanau Océan, et donne la parole à M. Mornier Bussédat Maire de Saint Méard présent à cette réunion et qui lui aussi est intéressé par la suppression éventuelle des chemins de fer.

M. Mornier Bussédat regrette qu'on ne l'ait pas associé

aux divers détails déjà entrepris, et s'élire contre la affirmation de certains personnes qui prétendent qu'il serait favorable à cette décision - Il donne des chiffres sur le déficit actuel du chemin de fer et envisage la solution qui pourraient être apportées par le conseil général. M. Monier Larivière fait une mise au point à propos de l'expédition Monier Bourdet et explique le différend qui existe entre la ancienne nomenclature et la nouvelle ; il ajoute que la fréquentation du chemin de fer Lacanau-Tulle → Lacanau-Océan dépend de la Société Immobilière et qu'une convention a été passée entre la commune et la dite société, selon laquelle Lacanau deviendrait propriétaire de toute la voirie et construction de ce parcours en 1975 -

Après un échange de mots entre M. Monier Bourdet et M. Monier Larivière toujours à propos du chemin de fer, la parole est donnée à M. Monier Waller qui expose quels sont à son point de vue les causes du déficit de l'économie, et se demande par ailleurs si les autocars accepteraient le billet de cinq francs -

La parole est ensuite donnée à M. Monier Larivière pour un exposé sur la mise en commun de Lacanau-Océan, il explique que rien ne pourra être fait avant l'établissement définitif du nouveau cadastre et que celui-ci terminé, il se proposera de réunir les propriétaires de Lacanau-Océan afin de connaître leur opinion - La parole est alors donnée à M. Monier Caroole qui exprime son étonnement, car d'après lui l'estimation du bien communal ferait être faite sans attendre la constitution du nouveau cadastre -

M. Monier Banaud fait ensuite un exposé du tramway qui ont été exécutés par le conseil général ; des piétons ont été construits, ils donnent toute satisfaction, Tous 8 autres sont nécessaires, il seraient prochainement réalisés ; leur coût total est de 350 000 francs. Il demande que le garde champêtre use de son autorité pour faire respecter la propriété des routes et de leurs abords, ainsi que pour défendre le stationnement des véhicules sur le trottoir -

Le brigadier donne alors la suite du procès verbal de

l'Assemblée générale de 1953, lequel est adopté sans discussion et l'unanimité des membres présents.

Budget : Budget de l'ex<sup>e</sup> 1952 : 262.986.-

|                 |   |         |
|-----------------|---|---------|
| Recette de 1953 | : | 494.933 |
|-----------------|---|---------|

|       |   |         |
|-------|---|---------|
| Total | : | 757.919 |
|-------|---|---------|

|                 |   |           |
|-----------------|---|-----------|
| Dépense de 1953 | : | 561.765.- |
|-----------------|---|-----------|

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Récapitulatif du budget 1953 : | 196.154.- |
|--------------------------------|-----------|

Le Président fait savoir que les syndics sont d'accord pour élire le taux de cotisation : elles seront doublées pour la propriété bâtie et triplées pour la non bâtie, - ces augmentations permettront d'avoir un budget annuel de 700.000 environ ce qui permettra de remettre progressivement le reste en état, étant entendu que ces dernières seront payées en charge au ministère par la commune. Le coût de réfection des voies devant être évalué entre 400.000 et 600.000,- le kilomètre, l'assumption de la propriété pourrait se libérer de cette charge en huit ans. L'assemblée unanime accepte ces augmentations et ce projet.

Le Président fait savoir que des fourrages sont actuellement engagés avec l'administration de l'Eau et Forêt, en raison du préjudice causé aux routes de l'Association par le passage de camions transportant des bois venant de la forêt domaniale.

Camping 1953 - Les recettes ont été bien inférieures à celles enregistrées en 1952; le Président remercie Mennier Waller qui bénévolement a fabriqué des cabines WC démontables pour le terrain de camping.

Élections pour le renouvellement de quatre membres du bureau : Mennier Tabu, Boy, Dubernet Jean et Ann Caugier sont élus.

L'ordre du jour étant épureé et plus aucune question n'étant posée par les membres présents, le séance est levée à 12<sup>e</sup> 15.

Quorum ??

Assemblée Générale du Syndicat des Propriétaires

du 11 Avril 1938 à 10 Heures.

Étaient présents M<sup>me</sup> Laujac Président de l'arrondissement de Lacanau, Cuichaué, Dubernet, Nallet, Campagne Barreau, Calaude. Le quorum étant obtenu la séance est ouverte par le Président M<sup>me</sup> le Docteur Arnou Laujac qui annonce qu'il se voit dans l'obligation de renoncer à sa démission du fait qu'il n'est plus propriétaire à Lacanau-Océan. M. Barreau prend la Présidence et déclare que le Compte Administratif fait ressortir un excédent de recettes de 210.524 Frs. Le Budget primitif n'étant pas établi, il sera fait diligence, il ressort d'après les rôles qu'il s'élevera environ à la somme de 678.000 Frs. —

Renouvellement des chemins — Pour ces avenues et chemins renouvelés en état par les soins du Président Laujac M<sup>me</sup> le Maire donne l'affirmation que ces dits chemins seront pris en charge par la Municipalité ; M<sup>me</sup> l'Ingénieur des Ponts et Chaussées devraient peu faire signer l'avenant d'acceptation. Le Commissaire enquêteur chargé de la Commission de Brumodo et Incommodo sera désigné à la suite. Le total des dits chemins étant de 783 mètres linéaires.

Travaux du Bd de la Plage — Il est ensuite fait état des travaux très importants que la Municipalité a fait exécuter pour la renouvellement du Boulevard de la Plage qui s'était complètement ensablé par suite de plusieurs tempêtes successives. M<sup>me</sup> le Maire fait connaître qu'il pense cette année pouvoir faire exécuter les travaux de protection au temps utile pour éviter un pareil cataclysme. —

Eclairage Public — Également travaux très importants des Allées Cortal. Le Syndicat demande que ce mode d'éclairage soit continué vers le passage à niveau et le long du Boulevard de la Plage qui possède

un éclairage plus que sommaire. — Il serait nécessaire qu'une installation, pour la période estivale, de projecteur éclairant l'accès de la plage face au grand escalier soit mise en fonction dès les premiers beaux jours. Ce grand escalier qui a été refait et agrandi est invisible du Boulevard de la Plage. De toute urgence il ya le de procéder à la mise en état du réseau public qui est vraiment défectueux et provoque de nombreuses réclamations de propriétaires. —

Il est demandé que les caillbots soient fixés et continués jusqu'à la limite de la dune afin de faciliter l'accès de la plage aux personnes âgées. Ensuite le Barreau donne tous renseignements concernant les travaux des puisards, faisant remarquer toutefois que le coût élevé de chaque puisard ne permet pas d'entreprendre ces travaux momentanément.

Pour l'entretien efficace des Allées Cotal il est demandé à M. le Maire de bien vouloir faire remarquer au cantonnier départemental qu'il y a lieu d'enlever le sable et non point de le relever sur les trottoirs. —

En raison de la grande affluence de la saison et vu l'augmentation des voitures automobiles, le Syndicat prie M. le Maire de faire le nécessaire auprès de la Gendarmerie afin d'établir comme dans le passé, un poste à demeure afin que les embouteillages soient en partie supprimés et que la canalisation des véhicules soit sous la direction des représentants de la Gendarmerie. —

Les Régies Syndicales d'Électricité du Médoc demandent qu'une délibération soit prise afin de permettre à leur personnel l'accès des propriétés pour l'élagage des arbres qui sont en partie responsables des court-circuits. A l'unanimité toutefois les arbres abattus ou élagués devront être laissés sur la propriété. —

Monsieur Bru pose ensuite la toujours si épineuse question de la mise en Commune. Le Président de la Commission Syndicale étant absent, M. Durrien membre de cette commission déclare que le Posseir est entre les mains du Président sans donner aucune explication. Monsieur le Maire fait connaître qu'il a le plaisir d'informer l'Assemblée, que la révision cadastrale étant maintenant terminée il va être procédé rapidement à l'évaluation des parcelles de la propriété communale pour le partage des biens et sur une interpellation demandant un délai approximatif M<sup>r</sup> le Maire répond environ 6 mois. Sur les nouvelles réglementations concernant la loi de 1884 il sera demandé le partage au prorata des Impôts payés par les parties en présence. A l'unanimité.

Adduction d'eau — Aucun renseignement précis ne peut être fourni quant à l'adduction d'eau. Les premiers travaux étant entrepris, la Société pense pourvoir augmenter le réseau, suivant les possibilités consécutives aux ventes des terrains.—

Deux nouveaux membres sont élus en remplacement d'un renouvelable et du Président M<sup>r</sup> Arnou-Laujac démissionnaire ce sont, Monsieur Laroche et Madame Gardot. Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 12 h 30.

Le Président, démissionnaire  
Docteur Arnou-Laujac

Le Président, ille

R. Laroche

Assemblée Générale  
2 Avril 1996 - 10 heures

Étaient présents M<sup>me</sup> le Maire de Lacanau-Médoc Larode Président Campagne, Dubernet, Lalaude, Guichard, Nallet, Mme Cardot.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare l'Assemblée valablement constituée.

M. Larode ouvre la séance en évoquant le décès accidentel de M. Danes Syndic et demande à son intention une minute de silence.

Compte - M. le Président fait savoir à l'Assemblée que le rendu budget préliminaire s'élève à la somme de 720.000 Frs financier quant au budget additionnel, le compte administratif ne nous étant pas encore parvenu, l'on peut se baser malgré tout sur une somme d'environ 500.000 Frs. -

Gauthier - Vu les nombreux travaux d'entretien à exécuter sur les Carennes propriété de l'Association il a été convenu en commission et sur la proposition de M. Nallet Syndic de nommer M. Callais Gauthier caissier de l'Association. Il devra assurer la propriété et le bon état des Carennes, travail assez considérable vu l'étendue du réseau et son état actuel.

Réfection - Également afin de permettre une mise en des chemins état conforme aux obligations des Ponts et Chaussées nous proposons que M. Massé Ingénieur Vicinal, soit chargé de ce travail d'extrême urgence. Le Président donne lecture de la délibération à adresser à M. le Préfet pour obtenir le concours permanent du Service ordinaire des Ponts et Chaussées, pour assurer la gestion de la voirie.

urbaine dont il a la charge. D'autre part, l'ouvrage Lalande Syndic, peut bien se charger des menus travaux de réfection et d'enlèvement des tables avec le concours des carriers nécessaires et si besoin est du Cautomier de l'Association.

Mise — Le Président fait connaître que de nouvelles élections concernant la Commission Syndicale Commune pour la mise en Commune de Lacanau-Océan et du Huga sont fixées dans un laps de temps assez rapproché. Le Président espère que pour l'Assemblée Générale du Syndicat d'Initiative du 20 Mai prochain il pourra donner date et renseignements nécessaires.

Cinquantenaire — D'accord avec le Syndicat d'Initiative, de l'Association Syndicale des Propriétaires envisage Lacanau Océan pour les 4 et 5 Août prochains, de grandes manifestations commémoratives qui sont déjà en préparation. Une Commission s'occupe activement de faire célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de notre Station avec éclat. Sur les frais qui seront engagés un appel est adressé aux Propriétaires et aux Commerçants. L'Assemblée à l'unanimité autorise le Président à subventionner le Comité Spécial.

Casino — La question reste entière, aucune solution n'étant envisagée pour le moment et malgré les différentes démarches aucune affirmation ne peut être donnée.

Travaux — Il s'avère nécessaire et urgent de remettre à nos frais - en état, l'encoignure « Allée Giral et Bd de la Plage » les travaux devront être terminés pour la Pentecôte. Le Président s'occupera personnellement de contacter le personnel nécessaire avec le concours de M. Lalande, syndic,

Parking - Une grosse amélioration, sur les allées Gortal, devrait être exécutée concernant la construction d'un parking, avec emplacement des voitures. L'Association des Propriétaires remercie la municipalité pour ces importants travaux.

Société Economique - Monsieur le Directeur de la St<sup>e</sup> Economique économique devant les embouteillages causés par la grande affluence des touristes a promis à M<sup>r</sup> le Président que, pour le début de la saison, une gare routière serait créée pour les Cars.

Accès à la plage - Il est rappelé la demande de l'année dernière au sujet des caïlebotis, espérant que cette saison verrait l'installation complète de ces planches permettant aux usagers un accès plus facile de notre plage.

Adduction - M. le Président fait connaître qu'il d'eau potable a eu une entrevue avec M. Michotte, Directeur général des Régies d'Électricité de la Gironde, ce dernier lui a confirmé, qu'en effet les Régies Syndicales d'Électricité prennent en charge le fonctionnement de certaines Sociétés d'adduction d'eau potable, mais seulement celles qui sont désaffectées en service, ce qui n'est pas le cas du lotissement de la Société Immobilière, il a toutefois qu'une étude pourra être faite, sans engagement de ses services.

Éclairage public - On nous fait espérer une extension de l'éclairage public, similaire aux allées Gortal en prolongement sur l'Avenue de la Gare et sur le Boulevard de la Plage. Le réseau actuel étant de plus en plus déficient, les transformateurs nécessaires

DR 137

seront mis en service et l'éclairage des rues complètement révisé.

Eglise - Un appel de fonds étant adressé par l'Archevêché pour financer la construction d'édifices religieux (à la condition que les groupements intéressés puissent rendre à l'Association diocésaine - Notaire N° de la Barre - les terrains nécessaires pour leur construction. L'Association Syndicale des Propriétaires, après examen, penserait pouvoir envisager la construction sur la place dite de la Libération, la question devant être mise à l'étude ; doré et déjà l'Assemblée entière moins 7 voix donne son avis favorable.

Election - M. Vigneau décédé est remplacé par du 1/3 sortant M. Sequeyta qui lui succède à la St Immobilier, les syndics sortants sont réélus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 12 H 15.

Le Président,

R. Farde

Assemblée Générale du Syndicat des Propriétaires  
Le 22 Avril 1937 à l'Hôtel de la Forêt

Tous la Présidence de Monsieur Larodé,  
Président de l'Association assisté  
des Syndics : Madame Cardot, M<sup>e</sup> Campagne,  
Nallet, Lalande, Leubernet, Guichard,  
en présence de Monsieur Larergne Maire de Lacanau  
et de Monsieur Malayran, Président du Syndicat Mathis.

Monsieur le Président ouvre la séance à 10 heures.  
En raison de l'assistance très nombreuse le  
quorum est atteint très facilement. Après Lecture  
du Procès-Verbal de la dernière Assemblée, qui  
est adopté à l'unanimité Monsieur le Président  
aborde les questions financières.

Budget. Monsieur le Président indique que le Budget  
de l'année dernière (1937) auquel s'ajoute un reliquat de  
Travaux 1936 l'annonce un total de 1.100.000 francs  
chiffre qui semble élevé, mais le travail effectué  
sur les routes, sous la surveillance de Monsieur  
Lalande syndic, est considérable et nous devons  
le remercier de son dévouement. Monsieur  
Massé, Ingénieur vicinal qui a dirigé les gros  
travaux exécutés par les Services des Ponts et  
Chaussées a droit lui aussi à tous nos remer-  
ciements pour sa compréhension et la Maitrise  
avec laquelle il a conduit à bien ce travail  
assez ingrat. Monsieur le Président fait con-  
naître que cette année le travail sera beaucoup  
moins conséquent du fait que les gros travaux  
ont investi la presque totalité des fonds de  
l'Association. En conséquence Monsieur le

Président demande à Monsieur le Maire de vouloir bien réserrer un crédit assez large pour les routes de Lacanau - Océan faisant remarquer la nécessité de déléguer un cantonnier à demeure pour l'entretien des routes dont la Commune a la charge.

Monsieur le Maire acquiesce. Un Propriétaire Monsieur Bouché fait alors l'éloge de Monsieur Gallais cantonnier de l'Association et il se fait l'interprète de tous les Propriétaires pour demander à l'Assemblée une gratification en récompense de son travail. Accepté à l'unanimité.

~~Syndics -~~ Monsieur le Président procède au renouvellement des Syndics. M<sup>me</sup> Guichard <sup>Bayrou</sup> et Lalande se représentant tout réélus à l'unanimité.

~~Transports - autocars -~~ Plusieurs Propriétaires émettent des suggestions dont la plus souhaitée est la correspondance de la ligne Lacanau - Océan - Bordeaux avec les grandes lignes de la S.N.C.F. et notamment pour le train de Paris qui arrive à Bordeaux 1<sup>re</sup> juan à 18 h 26, le dernier car partant de la gare St. Louis à 18 h oblige les Estivants à dépenser une nuit à Bordeaux, après la journée entière de voyage.

Un Propriétaire Monsieur Chatard demande que l'on adresse une pétition au Comité de grève faisant mention de toutes les revendications. Monsieur Vallet est de cet avis. Monsieur Lalande demande que les autocars soient ouverts une demi-heure avant le départ ainsi que la distribution des billets en tant que tête de ligne.

Monsieur le Président parle ensuite des fêtes qui se sont déroulées avec un plein succès à l'occasion du Cinquantenaire de Lacanau - Océan, il félicite chaleureusement tous les

Members de la Commission des Fêtes du Syndicat d'Initiative qui se sont dévoués pour la réussite de cette grande manifestation ; il indique que que cette Commission sera désormais autonome sous le titre de Comité des Fêtes de Lacanau-Océan.

Monsieur le Président met l'Assemblée au courant des travaux de la Commission Syndicale, il souligne l'accord de cette dernière avec la Municipalité, puisque n'étant pas revenue sur les décisions prises précédemment. Il annonce que Monsieur Duverger Ex-Conseiller des Eaux et Forêts, Expert près des Tribunaux, qui a été chargé par la Commission Syndicale d'établir le calcul des valeurs de la Propriété Forestière Communale, qui est la base fondamentale du dossier de séparation, a terminé le relevé des matrices cadastrales, il lui faut maintenant visiter les parcelles forestières afin d'en déterminer la valeur. Pour ces visites, il est nécessaire qu'il soit accompagné par une personne connaissant parfaitement l'emplacement des parcelles précitées. Monsieur le Maire a désigné le Garde-champêtre de Lacanau-Océan à cet effet. Monsieur le Président demande à Monsieur le Maire de vouloir bien prendre en considération, les dates qui lui seront soumises par M. Duverger. Monsieur le Maire promet de hâter, par tous les moyens, l'évaluation des Biens Communaux et indique qu'il écrira dans ce sens à M. Duverger. Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire pour sa parfaite compréhension. Puis Monsieur le Maire souligne que le Conseil Municipal a

la Commission Syndicale sont bien d'accord pour le partage qui sera fait selon la loi, la justice et l'équité.

Adduction - Monsieur Arramon demande la parole et d'eau - revient dit-il sur un sujet qu'il soutient et - invariablement à chaque Assemblée. Il

lotissement - insiste sur le fait qu'à son point de vue l'évolution de Lacanau-Océan est stoppé par le manque d'eau courante dont est privée la station, condition essentielle au bien-être des habitants et si demandé par les restaurateurs lors des locations saisonnières. Il demande à Monsieur le Maire si cette situation critique doit se prolonger indéfiniment. Monsieur le Maire répond qu'en accord avec son Conseil Municipal il a étudié la question et informe l'Assemblée qu'il pense qu'elle va être solutionnée rapidement, car il a contacté à ce sujet un groupe financier dont M. Fourde est le représentant et qu'il doit avoir une réponse le 14 Mai prochain, il serait alors en possession des fonds nécessaires pour financer les travaux concernant l'adduction d'eau. -

D'autre part Monsieur le Maire annonce que le Conseil Municipal a décidé l'achat du lotissement de la Sté Immobilière et donne des détails des démarches, il fait part notamment d'une lettre toute récente du 16 Avril 1957 concernant toujours la question de l'eau et fait remarquer que, du fait de cet achat, la Municipalité se substituera au lotisseur d'une façon normale et se chargera elle-même des

142

travaux d'adduction d'eau. Il conclut en disant que le maximum sera fait et il affirme une fois de plus que l'aide de la Municipalité de Sacré-Cœur - Médoc est entièrement acquise à Sacré-Cœur pour sa plus grande prospérité. Monsieur le Maire des ces bonnes promesses est très applaudi.

Aucune autre question n'étant soulevée Monsieur le Président termine la séance à 11 heures 30.

Le Président

Eglise - Monsieur le Maire annonce au sujet de (en bas) l'Eglise que la Municipalité a décidé de l'emplacement de la future Eglise qui se sitiera au Champ de Foire. Monsieur le Président pense que lorsque le projet d'édification sera sur le point d'aboutir, il y aura lieu de prendre l'avis de la Population.

Le Président

R. Larodé

R. Larodé

D. 43

Assemblée Générale de l'Association Syndicale  
Autorisé des Propriétaires de Vacancier Céan L'entretien  
de la Société Immobilière  
Le 7 Avril 1958 à l'Hôtel de l'Etoile d'or

Sous la Présidence de Monsieur Larode, Président  
étaient présents plusieurs Conseillers, l'adjoint spécial, les  
Syndics M<sup>me</sup> Hubernet, Guichard, Nallet, Lalonde,  
Sequeyte, Madame Gardet, Monsieur Maloyan  
Président du Syndicat des Propriétaires L'entretien d'athio

L'assistance étant très nombreuse, le quorum est atteint et  
M. le Président ouvre la séance à 10 h 15, il donne  
lecture du P.T. de la dernière Assemblée qui est  
adopté à l'unanimité, il procède ensuite au compte  
rendu des questions financières.

Budget - Le budget primitif de 1958 augmente d'un  
reliquat de 1957 donne un total de : 1.316.200 fr.

Municipalité - Des apports très importants de grane ont été  
répandus sur les routes de l'Association aux  
endroits les plus éprouvés, par les soins de notre  
cantonnier. Les sommes prévues en charge par la  
Commune, n'ont eu que rarement la visite  
du Cantonnier dont nous avions demandé le  
séjour permanent. Il en fut d'ailleurs de même  
pour la benne municipale qui fit de rares  
apparitions à l'Océan, bien que l'enlèvement  
des sables apportés par les tempêtes sur nos routes  
necessite un travail qui ne peut être fait utile-  
ment avec une simple brouette. Espérons  
que nous aurons plus de chance cette année.  
Monsieur Lalonde Syndic accepte de se charger  
bénévolement de la bonne tenue des réserves.

144  
R

routin de l'Association, ce dont nous le remercions.

Garage — A la suite d'une demande d'installation du Grand Cirque Bouglione à Lacanau-Océan M<sup>s</sup> Campagne Adjoint et Fayard Conseiller municipal se sont réunis avec M<sup>s</sup> Laroche President de l'Association et M<sup>me</sup> Nallet et Lalande Syndics, afin d'examiner l'emplacement le plus approprié. Ils se sont mis d'accord pour le garage de la Place dite du Foirail dont le nom d'ailleurs indique la destination. Cette Place d'une superficie de 3000 mètres couvrant parfaitement au projet mis sur pied en respectant l'emplacement des quatre rues qui se trouvent sur cette place. Ces travaux coûteront environ 300.000 frs. M. le President enverra une lettre de remerciements à la Municipalité.

Parking — Monsieur l'Adjoint nous fait part également d'un projet de parking qui doit être en partie 1 mot ravi et réalisé pour le mois de Juin, les fonds ont été 2 mots apportés votés en deux tranches de 3 millions ~~Lacanau~~ <sup>les deux</sup>.

Camping — M. le President parle du camping qui a été en nette progression sur les années précédentes, des améliorations ayant été apportées par notre cantonnier : W.-C. poubelles etc... et devant les services rendus par Monsieur Gallais le President fait voter à mains levées la continuation de la Régie du Camping et comme les années précédentes, fixe à 40% le montant de la remunération.

Vire au Commune — M. le President informe l'Assemblée des travaux de la Commission Syndicale.

M. Duverger Ex-Conservateur des Eaux et Forêts expert près des Tribunaux, pose avoir bientôt terminé ses travaux d'expertise des Biens

Communauté, en confirmation il est donné lecture de la lettre de M. Duverger en date du 3 Avril 1958. Sitôt terminée cette expertise sera adressée par ses soins à M. le Préfet et nous espérons que, munie de ces documents exacts, M. le Préfet pourra donner à notre requête la suite qu'elle comporte.

Bien que nous déplorions aujourd'hui l'absence de Monsieur le Maire qui étant en déplacement s'est excusé, nous rappelons avec confiance, les promesses qu'il nous fit lors de la dernière Assemblée du 22 Avril 1957, de hâter par tous les moyens, l'évaluation des Biens Communautés, disant qu'il écrirait dans ce sens à M. Duverger soulignant que le Conseil Municipal et la Commission Syndicale étaient bien d'accord pour le partage qui serait fait selon la loi la justice et l'équité se concluait en disant que le maximum serait fait et affirmait une fois de plus que l'aide de la municipalité de Lacanau-Médoc était entièrement acquise à Lacanau-Océan pour sa plus grande prospérité. Sur ces paroles d'espoir M. le Maire aurait été très applaudi et mal doute que si M. le Maire était présent il aurait renouvelé ces promesses.

Questions - M. Vallet demande une installation de lumières diverses pour l'ensemble de la Ville, il proteste énergiquement contre la facturation aux clients de la réfection des câbles électriques extérieurs disant que ce procédé est contraire à la police d'abonnement et que l'on doit refuser de payer.

M. Humbert élève lui aussi une protestation au sujet d'une réparation urgente qu'il n'a pu obtenir des préposés, il déclare être sans lumière pour son séjour de vacances. Il enverra une

lettre recommandée avec accusé de réception aux Régies d'électricité. M. le Président demande à M. l'adjoint Campagne que l'éclairage de l'avenue de la Gare se continue depuis les allées Brétal jusqu'au passage à niveau. M. Campagne répond que cela est à l'étude et qu'il est prévu pour le mois de juin 14 lampadaires au néon sur ce parcours.

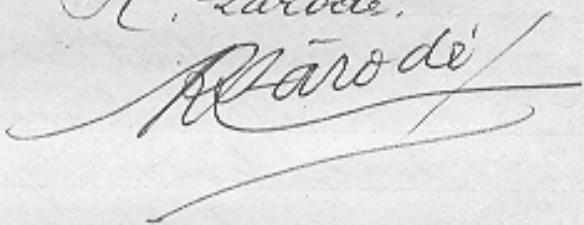
Transports — Un voeu émis à la dernière Assemblée par de autocars nombreux Propriétaires a reçu enfin satisfaction. En effet le dernier autocar partant de Bordeaux a été réglé de façon à permettre aux voyageurs venant de Paris par le train de 18 h 25 de joindre Lacanau Océan le soir même. Satisfaction a été donnée également pour la délivrance des bagages à l'arrivée du soir. Nous devons en remercier Madame Delvallee la jeune femme proposée à la gare de Lacanau Océan qui n'a pas ménagé sa peine pour le bien-être de tous.

Sté Immobilier — M. le Président informe l'Assemblée que la Sté Immobilière a procédé à une cession d'actions à de nouveaux Propriétaires. Elle devra pourvoir à l'installation et l'équipement du réseau d'alimentation en eau potable afin d'obtenir le déblocage de ses terrains.

Subvention — Une demande de subvention nous a été adressée par M. le Président du Comité des Fêtes. M. le Président demande à l'assistance de vouloir bien accorder cette subvention. Le Comité des Fêtes apportant tous ses efforts pour la réussite de son programme, confortant une grande variété de réjouissances à la grande joie des Estivants et nous serons le remercier pour son dévouement. Vote à l'unanimité.

Election — Aucune demande de candidature n'ayant été déposée et les membres sortants se représentant ils sont élus à l'unanimité. Ce sont M<sup>me</sup> Larode, Nallet et Madame Gardet L'ordre du jour étant épousé et aucune autre question n'étant posée M. le Président ouvre la séance à 11 heures 45.

Le Président,  
R. Larode.




---

Assemblée Générale du 30 Mars 1959  
à 10 heures Hôtel de l'Etoile d'or

Monsieur Larode Président ouvre la séance à 10 h 45. Le quorum n'étant pas atteint une 2<sup>e</sup> Assemblée sera convoquée le Dimanche de la Pentecôte 17 Mai à 20 heures 30 à l'Hôtel de l'Etoile d'Or à Lacanau-Océan.

---

Assemblée Générale 2<sup>e</sup> Convocation 17 Mai 1959  
à 20 heures 30. Hôtel de l'Etoile d'or.

Séance ouverte à 20 h 45 par Monsieur Larode Président Directeur Syndic.

Monsieur le Dr A. Saufac adjoint spécial est présent.

P.V. — Lecture est donnée du P.V. de la dernière Assemblée Générale qui est adopté sans modifications.

Budget — M. le Président annonce à l'Assemblée Générale que le budget préinitial de 1958 auquel s'ajoute un reliquat de 1957 donne un total de 2.103.488. Le budget est approuvé à l'unanimité.

Viaibilité — M. le Président indique qu'à la demande des usagers de la rue Lieutenant Durand partant des Allées Cotal et de la rue Martial Pirot y faisant suite et aboutissant à la rue Gabriel Dupuy de gros travaux sont envisagés. M. Lalande sera spécialement chargé de l'exécution de ces travaux qui comprendront également une protection contre les tables qui se déversent sur les dites rues et les rendent impraticables. M. Lalande devra s'adjointre le personnel nécessaire afin de mener à bien cette entreprise. Nous le remercions pour son dévouement à l'Association.

Puisards — Des puisards sont prévus en différents points, ils seront établis par les soins du Bétonnier de l'Association.

Adduction d'eau — Les plans fournis par la S<sup>t</sup>e Immobilière concernant les tranches successives des travaux à effectuer sont acceptés, nous pourrons donc espérer en une prochaine réalisation. Toutefois M. le Président fait remarquer qu'à son avis, il serait peut-être préférable d'attendre la fin de la saison pour le commencement de ces travaux (qui se feront certainement très vite) afin de ne pas bouleverser les avenues pendant le séjour des Estivants.